



Rapport de commission de la séance plénière n° 4 de la Commission des pétitions du 25 novembre 2024

Lausanne, le 25 novembre 2024

Présidence :	Mme Romane BENVENUTI (Les verts)
Membres présents :	Mme Sara DE DEA (soc) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; Mme Mathilde MAILLARD (rempl. Mme Françoise PIRON - PLR) ; Mme Nathalie CARUEL (rempl. Mme Prisca MORAND - Les Verts) ; Mme Christine GOUMAZ (soc.) ; M. Jean-Blaise KALALA (rempl. Mme Clara SCHAFFER - Vert'lib') ; Mme Tatiana TAILLEFERT ; Mme Séverine GRAFF (rempl. M. Yvan SALZMANN – soc.) ; Mme Coralie DUMOULIN (rempl. M. Jean-Claude SEILER - PLR)
Membres excusés :	Mme Derya CELIK (soc.) ; M. Elouan INDERMÜHLE (UDC).
Secrétaire :	Mme Caroline LEMERY

La séance a lieu dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h30

Pétition au CC du Collectif des Maisons Familiales (par M. Christophe Purro) et crts - Contre l'installation d'un pump-track sur le toit des TL / Borde (PE24/010)

<u>Municipale concernée</u> :	Mme Florence GERMOND, directrice de Finances et Mobilité
<u>Invitée</u> :	Mme Petra MEYER, Déléguée aux place de jeux
<u>Pétitionnaires</u> :	M. Christophe PURRO ; M. Denis KRONNER ; Mme Marie KRONNER
<u>Rapportrice</u> :	Mme Christine GOUMAZ

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Madame Kronner dit que les deux autres pétitionnaires et elle-même habitent à Bellevaux. Elle distribue au conseiller-e-s un plan des sources sonores actuelles concernant le quartier Ancien-Stand, qui se trouve à l'ouest du toit des TL, et le quartier de Bellevaux à l'est du toit. Elle précise qu'il s'agit uniquement des bruits diurnes, émis par différents lieux au cours de la journée. Elle dit que la distance entre l'ouest et l'est, c'est-à-dire entre la piscine et la place de jeux de Bellevaux est d'environ 200 mètres. C'est une ligne droite, avec quelques arbres, mais sans autres obstacles tels que des maisons, et que le bruit sur le toit des TL se disperse donc des deux côtés puisque le toit est plus bas que les deux quartiers. La piscine, qui génère déjà beaucoup de bruit, est entourée d'une place de jeux, d'une garderie, et d'un terrain de foot sur herbe. Elle ajoute qu'ils habitent dans ce quartier depuis plus de 45 ans, et que le toit des TL a successivement accueilli des cours de tennis, du football, du volley, du badminton, et autres jeux de balles. De plus, la garderie du côté de Bellevaux accueille environ 80 enfants quotidiennement, ce qui



implique par ailleurs du trafic routier. A cela s'ajoute une vie de quartier intense des deux côtés, car il y a beaucoup d'enfants. Elle dit que jusqu'à maintenant, ils ne se sont jamais manifestés pour se plaindre du bruit, sauf pour les voitures dans les petites rues, et cela concernait plus la sécurité que le bruit. Ils n'ont rien dit car ils ont toujours pensé qu'ils habitaient en ville, dans un milieu urbain, et que c'était logique d'y trouver des garderies, des places de jeux, etc. Elle mentionne encore les incivilités nocturnes fréquentes et insupportables qui prennent place sur le toit des TL et sur la place de jeux de Bellevaux depuis des années. Elle distribue maintenant le plan des TL qui va être réaménagé.

Monsieur Purro donne la définition d'un pumptrack. Sur Wikipédia, la définition qui en est donnée est la suivante :

« La pump track ou pumptrack est une piste en boucle, constituée de bosses et de virages relevés, qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX. Les matériaux possibles pour construire une pumptrack sont la terre, le béton, l'asphalte, le bois ou la fibre de verre ».

Il ajoute, en reprenant les termes d'un constructeur de pumptrack, qu'il s'agit « d'un circuit fermé, piste avec alternance de petites bosses et plus grandes permettant de réaliser des sauts ». En ce qui concerne l'utilisation de cette installation, il explique que Madame la municipale en charge de finances et mobilité identifie comme usagers des enfants et préadolescents jusqu'à l'âge de 13 ans. Il objecte néanmoins que comme ils ont pu le constater à une dizaine de reprises en se rendant dans divers pumptracks, le pumptrack est utilisé en grande partie par des adolescents de tous âges, et même très souvent par les jeunes adultes de plus de 18 ans. Apparenté à un skate parc en miniature, le pumptrack peut être utilisé avec différents équipements sportifs, et il est même mentionné qu'il convient à tous les engins à roues non motorisés, comme les skates, les rollers, les trottinettes, les vélos, etc. L'usage d'une pareille installation génère massivement des rebonds, des sauts, des bruits de claquements à résonance sèche. Il ajoute encore que l'endroit, comme l'annonce Madame la municipale en charge de Finances et mobilité aux médias, est situé dans la configuration suivante : en contrebas d'un vallon encavé, qui fait un effet de caisse de résonance énorme que personne n'a pris en compte dans le projet. A sa connaissance, aucune étude concernant l'impact sonore et les désagréments qui en découlent n'a eu lieu. Lors d'une dizaine de visites sur place pour le constater, il s'avère qu'à Vidy, une pareille installation ne nuit à personne puisqu'elle se situe en dehors des zones d'habitation. Au Mont-sur-Lausanne, le pumptrack est également installé à côté d'un terrain de foot et complètement en dehors du village ou d'autres habitations. A Sainte-Croix – Les Rasses, 20 oppositions sanctionnent le projet phare du tourisme 4 saisons qui avait pourtant été mis à l'enquête, pour les mêmes raisons que les pétitionnaires abordent aujourd'hui. Concernant leur pétition, il explique qu'il s'agit d'une cinquantaine de personnes pour la plupart riveraines du projet, qui habitent à une trentaine de mètres du projet, et pour qui le bruit généré par une pareille installation représente autant une gêne sonore permanente qu'un réel danger pour leur santé et celle de la biodiversité. Il demande donc pourquoi la Municipalité de Lausanne autorise-t-elle l'installation d'un pumptrack, lui-même jugé considérablement bruyant, et que les autres municipalités n'installent pourtant pas à proximité des habitations. Il demande encore pourquoi la Municipalité installe-t-elle une pareille installation à proximité immédiate des riverains, en plein biotope protégé, alors que d'autre part cette même Municipalité milite pourtant farouchement contre le bruit et les nuisances sonores dans le but de protéger ses citoyens.

Monsieur Kronner ajoute que plusieurs dizaines de personnes se sont intéressées à ce projet général de réaménagement du toit des TL dès le début. Il explique qu'ils ont été relativement



positifs par rapport à ce projet, et qu'il ne s'agit donc pas d'une opposition massive contre celui-ci. Ce qu'ils soulignent principalement, c'est la densité de bruit que cet environnement génère. Le bruit est un facteur délétère pour des gens qui y sont soumis en permanence ou souvent. La seule raison pour laquelle ils viennent défendre cette pétition est que ce pumtrack, après vérification, est un élément particulièrement bruyant qui vient se surajouter à l'ensemble des bruits générés à la périphérie des TL et sur son toit. Il dit qu'il faut protéger ces quartiers pour les centaines de personnes qui y vivent, ainsi que pour les animaux.

Questions au pétitionnaire (en présence de la Municipale)

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que ce projet vient d'une pétition des jeunes du quartier, qui leur ont demandé d'aménager un espace de jeux sur ce toit. Elle entend qu'il n'y a pas de contestation de la part des pétitionnaires dans le fond, mais plutôt sur le choix de l'infrastructure. Elle explique qu'ils ont rencontré et échangé avec les habitants, et qu'ils ont essayé de faire des compromis sur leurs sujets d'inquiétude. Ils ont par exemple enlevé la scène et obtenu d'éteindre les lumières à 22h. Elle dit que le pumtrack est posé sur le sol, et démontable en quelques jours le cas échéant. Le lieu est actuellement en train d'être construit, et pourra en principe être ouvert cet été. Elle ajoute qu'elle est prête à effectuer un suivi de la situation, et qu'il est très rapide et facile de démonter le pumtrack si on constate qu'il pose trop de problèmes aux habitants. Ils ont aussi cherché les modèles de pumtrack qui génèrent moins de bruit lors de l'utilisation. Ceux-ci sont en fibres de verre, avec une structure en acier, et le bruit à l'utilisation diminue de manière significative par rapport aux modèles standard similaires qui sont installés notamment à l'espace fairplay. Elle précise aussi qu'ils adapteront ce modèle pour qu'il y ait des vagues plus plates, qui permettent d'éviter les accrochages et qui devraient faire moins de bruit. Elle rappelle que c'est un projet qu'ils ont construit avec le quartier et qui est très attendu. La volonté était d'avoir une palette de jeux pour des enfants de tous âges, et il fallait un jeu qui puisse convenir à l'âge intermédiaire entre les petits et les plus grands.

Monsieur Kronner dit qu'il ne souhaite pas être l'objet d'une expérimentation en subissant les bruits générés par ce pumtrack. Il maintient son désir de voir cette activité disparaître du projet.

Madame Kronner dit que la frontière entre un bruit acceptable ou pas est subjective, et qu'il n'est pas possible de juger de cela.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit qu'elle pense avoir trouvé un moyen d'aller dans le sens des pétitionnaires. Elle explique que le pumtrack est extrêmement apprécié par les enfants, et que c'est une activité qui complète bien le panel. Ils souhaitent une mixité sociale, de genre, et de générations dans le cadre de ce projet. Ils peuvent aller très facilement prendre les relevés sonores. Elle précise que les pumtrack professionnels font entre 50 et 54 dB, et qu'une discussion entre deux personnes génère 60 dB.

Madame la déléguée aux places de jeux ajoute qu'à l'espace fair-play de Vidy, le pumtrack a été installé pour désengorger le bowl de Vidy, car beaucoup de petits enfants allaient dans ce bowl, et cela était dangereux. Elle explique qu'il est donc normal qu'il y ait des jeunes adultes qui l'utilisent, car il se trouve à côté d'un espace de sports à roulettes. Le toit des TL n'est pas un espace de sports à roulettes, et il ne devrait théoriquement donc pas être fréquenté par cette même tranche d'âge. De plus, le pumtrack qui y sera installé est le plus petit modèle qui existe.

Une conseillère demande si le toit des TL est bien accessible 24h/24.



Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité répond que cet espace a un statut de parc. Il est accessible 24h/24, mais il sera éclairé jusqu'à 22h, pour qu'il soit possible d'avoir de l'activité sur les terrains de sport sans qu'il devienne un espace de vie nocturne. Cette solution offre un bon compromis pour pouvoir utiliser les terrains de sports tout en protégeant la biodiversité.

Une conseillère demande s'il existe des options telles que des murs antibruit, ou végétaux, qui pourrait atténuer le bruit pour les habitations.

Madame la Déléguée aux place de jeux répond qu'au niveau technique, ils sont sur une dalle. Cela pose donc une série d'enjeux qui sont en train d'être traités avec les ingénieurs. Il y aura une barrière de 3 mètres de haut, et ils vont planter des arbustes ou des plantes grimpantes sur toute la périphérie. Elle explique qu'ils n'ont jamais mis en place des murs avec des parois antibruit autour de leurs places de jeux, et qu'elle ne connaît aucun endroit où cela est fait.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité ajoute qu'un travail a été fait avec le Service des parcs et domaines, et qu'un bel espace de végétation est prévu.

Une conseillère souligne que la proximité des habitations regrettée par les pétitionnaires est aussi un atout pour les parents notamment. Cet espace est accessible à des enfants entre 6 et 10 ans de façon autonome.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité confirme. C'est un espace qui se trouve au centre des deux quartiers, à proximité de très nombreux habitants, et c'est donc un atout et une difficulté en même temps.

Un conseiller demande si la mesure des décibels a été faite sur la planche qui a été posée ou à côté des habitations.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que les chiffres communiqués sont le résultat des mesures de bruit réalisées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur un modèle standard pumptrack, à 5-6 mètres de distance. Elle ajoute que le projet n'est encore pas fait et qu'ils n'ont donc réalisé encore aucune mesure.

Une conseillère demande comment est accessible cet espace. Elle demande si ce sont les jeunes qui ont demandé ce pumptrack, et si quelque chose d'autre a été envisagé à la place pour répondre aux besoins des habitants.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que l'accès à cet espace de 4000 mètres carré se fait par un petit cheminement dans la forêt depuis les Maisons-Familiales et le Bois-Mermet. Il y a aussi des escaliers du côté de Bellevaux. Elle ajoute que le fait de fermer ou pas avec des portails ne va pas empêcher le bruit de se diffuser. Cela pourrait diminuer l'usage, mais fermer un espace public la nuit n'est pas une variante sur laquelle la Municipalité entre en matière à ce stade. Elle dit que la plainte des pétitionnaires ne concerne pas une situation vécue mais une situation potentielle, et qu'il sera temps d'adapter et de trouver des solutions si le bruit devient effectivement une contrainte trop importante pour les habitants.

La présidente prend congé de la Municipale en la remerciant de sa présence.

Délibération de la copet

Une conseillère pense qu'il faut renvoyer la pétition pour étude et communication, car la pétition souhaite éliminer un projet qui n'existe pas encore. De plus, l'étude a déjà été faite.



Une conseillère est du même avis. Demander un rapport-préavis nécessiterait de repasser au Conseil, tandis que la Municipalité est selon elle assez outillée pour répondre aux pétitionnaires.

Un conseiller est du même avis car un travail considérable a été effectué en amont par la Municipalité avec les habitants du quartier.

Une conseillère dit qu'elle est aussi pour le renvoi pour étude et communication au vu du stade avancé du processus. La Municipale a en plus expliqué que si le bruit devenait trop problématique, les installations pourraient être revues. De plus, ce besoin a été identifié.

La présidente demande

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : oui à l'unanimité
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0
- qui s'abstient : 0

Vote : *Par 10 voix pour un renvoi pour étude et communication, 0 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis, et 0 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. B) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.*